CRC – 005M
C.P. – Égalité entre les femmes et les hommes

ÉGALITÉ POUR LES FEMMES : DES INÉGALITÉS PERSISTANTES UNE ACTION GOUVERNEMENTALE DISCUTABLE

Mémoire présenté à la Commission des Relations avec les Citoyens dans le cadre de la consultation sur le bilan du premier plan d'action et l'élaboration du deuxième plan d'action en lien avec la politique gouvernementale Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait

Réseau des Tables régionales

de groupes de femmes du Québec

651, rue Bastien, St-Jérôme J7Y 2X7

450-438-5821

info@réseautablesfemmes.qc.c

Saint-Jérôme
14 JANVIER 2011

Table des matières

PRÉSENTATION 2

PARTIE 1 CONSTATS GÉNÉRAUX 3

Les principaux éléments positifs du bilan 3

Les principaux facteurs qui nuisent à l'atteinte de l'égalité pour les femmes 5

PARTIE 2 ANALYSE ET RECOMMANDATIONS 8

Pour des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes 8

Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles 10

Vers la parité de représentation dans les lieux de pouvoir 10

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance locale et régionale et dans les sociétés d'état 14

PARTIE 3 LES INSTRUMENTS DE LA GOUVERNANCE 17

Les structures organisationnelles 17

Les approches 19

L'analyse différenciée selon les sexes 21

Les partenaires engagés pour l'égalité 22

PARTIE 4 LA RÉGIONALISATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE 24

Les principes pouvant guider l'action gouvernementale dans la régionalisation de la politique 24

Une vision féministe du développement des régions 25

CONCLUSION 26

ANNEXE 1 NOS PRINCIPALES RÉALISATIONS 27

ANNEXE 2 NOS MEMBRES 28

PRÉSENTATION

Dûment constitué depuis 2001, le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec est un regroupement féministe de défense collective des droits qui travaille sur les questions mettant en jeu les intérêts et les droits des femmes. Son rôle en est un de liaison et de concertation entre les Tables de concertation du mouvement des femmes de chaque région du Québec. Le Réseau des Tables représente, auprès des instances nationales, les réalités régionales et il porte des positions politiques définies par ses membres.

Ses membres sont constitués des dix-sept Tables régionales de concertation du mouvement des femmes du Québec. Les Tables régionales rassemblent 425 groupes membres et 228 membres individuelles.

Le Réseau des Tables agit dans diverses sphères susceptibles d'influencer les conditions de vie des femmes notamment le développement local et régional, la santé des femmes, la place des femmes en politique et le rôle de l'état dans l'atteinte de l'égalité pour les femmes. Il intervient dans une perspective d'égalité entre les sexes et de plus grande justice sociale

De plus, le Réseau des Tables travaille en complémentarité et en collaboration avec l'ensemble des groupes et regroupements nationaux du mouvement des femmes et d'autres groupes partageant les mêmes valeurs. Il est membre de Relais-Femmes et participe activement aux travaux du Groupe des Treize. Il travaille en collaboration avec la Fédération des femmes du Québec, le Réseau québécois d'action pour la santé des femmes, l'R des centres de Femmes, la Fédération du Québec pour le planning des naissances, le Regroupement Naissance-Renaissance. Il maintient des liens étroits avec le Conseil du statut de la femme et ses répondantes en région. Le Réseau des Tables est membre du Comité de défense collective des droits du Réseau québécois de l'action communautaire autonome de même que de la Table des partenaires Femme et politique municipale.

Notre organisme a procédé au bilan du premier Plan d'action gouvernemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Dans les pages qui suivent, le Réseau des Tables s'attardera plus spécifiquement à présenter les principaux éléments positifs de ce bilan de même que les principaux facteurs qui nuisent à l'atteinte de l'égalité pour les femmes. Notre organisme exposera par la suite son analyse et ses recommandations en ce qui a trait aux orientations portant sur la santé et le bien-être des femmes de même que sur la présence des femmes dans les instances décisionnelles. Il se positionnera également sur les divers instruments de la gouvernance. Finalement, il présentera son point de vue sur la régionalisation de l'action gouvernementale en matière d'égalité pour les femmes.

PARTIE 1 DES CONSTATS GÉNÉRAUX

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS POSITIFS DU BILAN

La représentation politique des femmes

Dans le monde municipal, en 2005, les femmes représentaient 25% de tous les éluEs municipaux[1]. En 2009, nous en sommes rendus à 27% de représentation[2]. Cette augmentation est largement tributaire des groupes de femmes en région qui, soutenus par le programme *À égalité pour décider*, ont mené un travail intense et assidu malgré le manque de moyens pour augmenter la présence des femmes en politique municipale. Soulignons aussi le travail de la Table des partenaires Femmes et politique municipale, coordonnée par le MAMROT. La Table a mené diverses activités depuis 2007 en vue d'augmenter les candidatures féminines aux élections municipales. Cette table possède un potentiel d'action intéressant du fait qu'on y retrouve des partenaires gouvernementaux, du monde municipal et des groupes autonomes de femmes.

La présence de plusieurs femmes au Conseil des ministres est à souligner. Elles représentent 50% des ministres du Cabinet.[3] Soulignons toutefois qu'il ne s'agit pas là d'un point fort du plan d'action qui est muet à ce sujet mais d'un choix politique du gouvernement actuel.

La place des femmes dans les instances décisionnelles et la prise en compte de leur réalité et de leurs besoins

Rappelons que le gouvernement du Québec s'est engagé en 2006 à édicter « des règles publiques visant à assurer une représentativité des différentes composantes de la société québécoise au sein des conseils d'administration des sociétés d'État » et à s'assurer que « d'ici cinq ans, les conseils d'administration des sociétés d'État soient constitués à parts égales d'hommes et de femmes ». [4] Alors qu'en 2006, 27,5% de femmes siégeaient dans les conseils d'administration des 24 sociétés et organismes visés, en 2010 ce pourcentage atteignait 45,1%.[5]

Vingt Conférences régionales des élus (CRÉ) ont conclu des ententes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Voici une avancée majeure réclamée depuis des années par les femmes œuvrant en région : trois millions ont été investis sur trois ans par le MCCCF à cet effet et ont généré environ neuf millions d'investissement dans des projets visant l'amélioration des conditions de vie des femmes des régions. Ces projets ont visé principalement : l'égalité économique des femmes (diversification des choix de carrière, accès des femmes aux métiers traditionnellement masculins,

[1] Statistiques sur la présence des femmes dans les lieux décisionnels et consultatifs régionaux, Conseil du statut de la femme, Janvier 2007
[2] Ministère des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Résultats préliminaires des élections municipales de novembre 2009
[3] Site Internet de l'Assemblée nationale consulté le 13 janvier 2011
[4] Moderniser la gouvernance des sociétés d'État, Énoncé de politique, Gouvernement du Québec, Chap. 2, p. 17
[5] Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, *Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010, page 81*

entrepreneuriat au féminin, qualification de la main-d'œuvre féminine), la lutte à la violence faite aux femmes, l'hypersexualisation, l'implantation de l'ADS, l'adaptation des soins de santé aux besoins spécifiques des femmes et la participation des femmes aux instances décisionnelles.

Le soutien financier aux Tables régionales de groupes de femmes et à leur Réseau

Le soutien financier aux Tables régionales de groupes de femmes et à leur Réseau a permis aux groupes de femmes d'être davantage présents et d'influencer dans une plus large mesure les actions en faveur de l'égalité pour les femmes en région. Les Tables régionales ont été entre autre, fortement impliquées dans la négociation et la conclusion des ententes en matière d'égalité intervenues avec les CRÉ.

Le soutien financier accru aux groupes en employabilité pour les femmes

Les groupes de femmes œuvrant en développement de la main-d'œuvre féminine ont obtenu du financement de base pour le développement de leur vie associative et la concertation. Ainsi, ce sont seize organismes qui ont obtenu un tel financement dans le cadre du plan d'action. Il est à noter que seulement onze régions du Québec disposent d'une telle ressource.

Le soutien à l'entrepreneuriat au féminin

Le MDEIE a poursuivi son soutien aux organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin. Il a consolidé le financement de six ORSEF déjà établis et a soutenu la création de cinq autres.

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles.

Le plan d'action a permis la création de deux programmes pour promouvoir l'égalité pour les femmes auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles. Ainsi, six villes se sont impliquées dans des ententes triennales dans le cadre du programme *Partager une culture égalitaire*. De plus, douze organismes communautaires ont été subventionnées dans le cadre du programme *Placer l'égalité au cœur de la diversité.* Signalons également la publication et la diffusion en plusieurs langues du livret *À Parts égales à part entière L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec*.

L'action transversale du Secrétariat à la condition féminine

Nous tenons à souligner de façon particulière le travail du Secrétariat à la condition féminine. Le Secrétariat à la condition féminine a été très actif pour la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité dont il a cordonné la réalisation. Il a bien joué son rôle auprès des différents ministères concernés. De plus, il a favorisé, par diverses actions la régionalisation de la politique gouvernementale.

LES PRINCIPAUX FACTEURS QUI NUISENT À L'ATTEINTE DE L'ÉGALITÉ POUR LES FEMMES

Des inégalités persistantes

Il existe encore aujourd'hui des écarts importants qui persistent entre le revenu total des femmes et celui des hommes. D'après les statistiques fiscales de 2006, les contribuables féminines avaient déclaré, en moyenne, des revenus de toutes sources totalisant 25 847 $, ce qui représente 63 % des revenus totaux moyens de 40 994 $ déclarés par les contribuables masculins[6]. De tous les employés au salaire minimum, 60% sont des femmes.[7] De plus, les femmes sont plus dépendantes des transferts gouvernementaux, ces transferts étant deux fois moindre chez les hommes.[8]

La banalisation de la violence faite aux femmes En plus d'être présente dans la violence conjugale et sexuelle, cette banalisation se manifeste particulièrement dans la marchandisation du corps des femmes, dans l'hypersexualisalisation de l'espace public et médiatique et dans une recrudescence de la publicité sexiste. C'est une violence insidieuse qui fait perdre les repères et qui notamment, peut rendre les jeunes femmes fort sensibles à la violence et à l'exploitation sexuelle.

Une fragilisation de l'espace démocratique La sous-représentation des femmes dans les lieux de pouvoir est encore criante et a même augmenté dans certaines instances. On assiste à une perte de crédibilité des éluEs et des mécanismes démocratiques. On donne très peu d'espace à des mécanismes de démocratie participative. La voix des femmes est peu entendue de même que celle des personnes progressistes.

L'égalité, un chemin plus ardu pour certaines femmes Alors que beaucoup de femmes arrivent à divers moments de leur vie à « toucher » à l'égalité, plusieurs autres peinent à y avoir accès. L'accès à l'égalité est conditionné par un ensemble de formes d'oppression comme le racisme, la lesbophobie, le handicapisme et l'âgisme. Pour arriver à enrayer les inégalités vécues par toutes les femmes, l'interaction des divers systèmes d'oppression dans la vie des femmes devrait être prise en compte.

[6] Ministère des Finances et Ministère du Revenu. Statistiques fiscales des particuliers, année d'imposition 2006, février 2009, p. 88 in *Portrait des québécois en 8 temps*, Édition 2010, page 7, Conseil du statut de la femme 2010

[7] Institut de la statistique du Québec (2008) *Annuaire québécois des statistiques du travail 2008, Vol. 4(1)* in L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec Faits saillants, Secrétariat à la condition féminine Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2010, page 20

[8] Institut de la statistique du Québec (2006) *Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques* in *L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec Faits saillants*, Secrétariat à la condition féminine Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2010, page 20

Un biais inquiétant

La tendance à nier la discrimination systémique envers les femmes et à symétriser les conditions de vie des femmes et des hommes La politique gouvernementale est basée sur le concept d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce concept peut être utilisé pour symétriser les conditions de vie des femmes et des hommes et par le fait même pour nier la discrimination systémique envers les femmes.

Nous avons pu observer cette dérive dans l'application de l'analyse différenciée selon les sexes où l'on comparaît les taux de suicide des hommes et des femmes ou les taux de décrochage scolaire chez les garçons et les filles et ce, sans analyse des raisons et des conséquences pour l'un et l'autre sexe. On justifiait ainsi la nécessité d'intervenir auprès des hommes et des garçons sans prendre en compte que ces deux phénomènes touchent tout autant les femmes mais de façon différente.

Nous l'avons aussi observée dans l'application de l'approche sociétale. On a pu observer le financement de projets pour permettre l'embauche d'hommes dans des métiers traditionnellement féminin telles les professions d'infirmière et d'éducatrice en garderie. De telles interventions laissent entendre qu'il faut corriger des situations d'inégalités liées à une discrimination systémique envers les hommes dans ces professions au même titre que celle qui s'exerce effectivement envers les femmes dans les métiers traditionnellement masculins. Les hommes ne rencontrent pas d'obstacles lorsqu'ils veulent enseigner au primaire ou au secondaire ou lorsqu'ils veulent exercer la profession d'infirmière. Au contraire, ils sont accueillis à bras ouverts dans ces milieux où l'on déplore le manque de personnel masculin. C'est une toute autre dynamique et les obstacles sont nombreux quand une femme veut exercer un métier de la construction, devenir pompière ou policière, ingénieure, informaticienne ou politicienne. En fait, ce type d'analyse tronquée ne tient souvent compte que des données statistiques brutes et tend à mettre en opposition les droits des femmes et des hommes. Il est même parfois utilisé pour réclamer que l'on coupe les vivres aux groupes de femmes pour s'occuper enfin des problèmes des hommes.

Une intervention gouvernementale discutable

En matière de condition féminine, des instruments de la gouvernance fragiles Le Ministère de la Condition féminine est dépendant de sa structure d'accueil qui change continuellement au gré des remaniements. Le Secrétariat à la condition féminine demeure une sous-structure dont la responsable ne peut s'adresser directement aux sous-ministres en titre dans différents ministères. Son budget n'ayant pas été augmenté depuis 1996, le Conseil du statut de la femme a dû abandonner à toute fin pratique ses antennes en région.

Plusieurs politiques gouvernementales qui nuisent au droit à l'égalité pour les femmes Ces politiques s'incarnent principalement dans la privatisation et la tarification des services sociaux et de santé, la précarisation des emplois existants, la gestion des finances publiques en fonction de l'entreprise privée et non du bien commun, le refus de redistribution équitable de la richesse par une fiscalité progressiste. Il y a très peu d'application de l'approche transversale et de l'analyse différenciée selon les sexes pour l'ensemble de ces politiques gouvernementales. Les femmes étant plus pauvres que les hommes, ces mesures les atteignent d'autant plus et nuisent au droit à l'égalité.

Un sous-financement du premier plan d'action et des groupes de femmes en défense collective des droits Le premier plan d'action a pu permettre d'obtenir certains gains parce qu'il était accompagné d'un budget minimal en appui aux actions proposées et parce que plusieurs des actions ont été réalisées par les groupes de femmes qui les ont mis en œuvre. Par contre, ce financement était clairement inadéquat. De plus, le financement des groupes en défense collective des droits des femmes a été complètement ignoré par ce premier plan d'action alors que leur action est déterminante et qu'ils sont les groupes de femmes les moins biens financés actuellement. Et tout nous laisse à croire que ce financement, déjà inadéquat, pourrait ne pas être reconduit alors qu'un financement largement bonifié du plan d'action et un soutien financier accru aux groupes de femmes notamment les groupes en défense des droits sont essentiels pour la mise en œuvre d'un deuxième plan d'action en matière d'égalité pour les femmes. Si nos craintes devaient s'avérer, cette décision politique s'ajouterait à la liste des décisions et politiques gouvernementales qui nuisent au droit à l'égalité pour les femmes.

PARTIE 2 ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

POUR DES APPROCHES EN SANTÉ ADAPTÉES AUX SPÉCIFICITÉS DES FEMMES

Notre bilan

Un bilan de la première Stratégie d'action en santé et bien-être des femmes a été produit et diffusé en 2008. Des consultations ont eu lieu en vue d'une deuxième stratégie et un *Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2010-2013* été déposé in extremis le 21 décembre 2010. Le document présentait de grandes lacunes, notamment :

- Pas d'approche globale et de véritable stratégie transversale mais plutôt un inventaire des actions en lien avec la santé des femmes actuellement en cours dans divers secteurs du MSSS
- Aucune référence à l'accessibilité, à l'universalité et à la gratuité protégées par la Loi canadienne sur la santé
- Aucune reconnaissance de la discrimination systémique envers les femmes
- Une analyse différenciée selon les sexes assez timide
- Certaines mesures très pointues et spécifiques pour les femmes issues de l'immigration et des communautés culturelles, les femmes autochtones, les femmes vivant avec des limitations fonctionnelles, les femmes lesbiennes, les femmes en situation de pauvreté mais pas de vision globale et encore moins d'analyse intersectionnelle de ces réalités.
- Pratiquement aucun élément favorisant la participation des femmes à la planification et aux décisions collectives de santé les concernant.
- Muet sur la reconnaissance de la contribution et du caractère autonome des groupes de femmes œuvrant en santé

Notre analyse et nos recommandations

La privatisation et la tarification grandissantes menacent l'accessibilité et la gratuité du système de services sociaux et de santé. Il est reconnu par l'OMS que le manque d'accès aux soins de santé est un des facteurs de la détérioration de l'état de santé des populations, en particulier pour les femmes. En allant de l'avant avec la privatisation et la tarification le gouvernement va à l'encontre de la politique gouvernementale et nuit à l'égalité pour les femmes.

De plus, nous avons noté dans l'intervention gouvernementale peu d'actions particulières pour tenir compte de la réalité des régions, la tendance étant plutôt d'imposer des solutions mur à mur. Finalement, dans bon nombre de régions, les relations entre les Tables régionales de groupes de femmes et les Agences régionales de santé et de services sociaux sont ardues et parfois même inexistantes.

Nous recommandons :

- ✓ Que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès, sans discrimination, à des services publics universels de qualité
- ✓ Que le MCCCF fasse les représentations nécessaires auprès du MSSS pour démontrer comment la privatisation accrue et la tarification des services sociaux et de santé sont une attaque au droit à l'égalité pour les femmes
- ✓ Qu'un effort particulier soit fait pour adapter les différents programmes et mesures à la réalité des diverses régions du Québec en tenant compte notamment des dimensions rurales et urbaines et que les Tables régionales de groupes de femmes soient impliquées dans ce processus.
- ✓ Qu'un accord de collaboration intervienne entre le MSSS et les Tables régionales de groupes de femmes et leur Réseau en vue de la prise en compte de la réalité et des besoins des femmes en santé et bien-être des femmes dans chaque région du Québec

Les objectifs ministériels en santé et bien-être des femmes *Au féminin…à l'écoute de nos besoins* prenaient fin en 2009 et jusqu'au 21 décembre 2010, la stratégie d'action devant les accompagner n'avaient pas été actualisée. Bien que cette stratégie ait été finalement déposée sur le tard, nous considérons que le MSSS est loin d'avoir atteint ses objectifs et qu'il existe actuellement un vide au plan d'une vision globale de la santé des femmes.

La quatrième orientation de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* prévoit « des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes », il est donc nécessaire de combler ce vide. Il est aussi essentiel que ces approches soient adaptées à la réalité des différentes régions du Québec.

La participation des communautés à la planification et aux décisions collectives de services sociaux et de santé est un facteur qui améliore leur santé. Il est donc nécessaire que les femmes puissent participer à la planification et aux décisions collectives de santé les concernant.

Nous recommandons :

- ✓ Que le MCCCF initie un comité de travail interministériel et intersectoriel sur l'accessibilité, l'universalité, la gratuité et la qualité des services de première ligne en santé des femmes. Ce comité de travail réunirait minimalement des représentantEs des groupes de femmes, des groupes en santé des femmes, du MCCCF, du MSSS, du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), du Ministère de l'éducation, de Loisirs et du Sport (MELS) et du département de la santé publique (DSP).
- ✓ Que le MCCCF incite le MSSS à réaliser une politique gouvernementale en matière de santé des femmes avec des orientations claires qui intègrent une approche globale de la santé, une analyse différenciée selon les sexes (ADS) et un renforcement des espaces de participation citoyenne. Cette politique se concrétisera dans un plan d'action national et des plans d'action régionaux.

VERS UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DES FEMMES AUX INSTANCES DÉCISIONNELLES

Viser la parité de représentation dans les lieux de pouvoir

Notre bilan

Au plan de la représentation politique à l'Assemblée nationale du Québec, la situation s'est détériorée dans son ensemble au cours des dernières années. Les femmes y ont été les plus nombreuses en 2005 alors qu'elles représentaient 32% de la députation. Après un creux important suite aux élections de 2007 (26% des éluEs), la situation semble vouloir s'améliorer avec une représentation de 37 parlementaires qui sont des femmes en date du 13 janvier 2011 soit 30%. Cette faible représentation est un peu compensée par la présence de plusieurs femmes au Conseil des ministres. Elles représentent 50% des ministres du Cabinet.[9]

Dans le monde municipal, en 2005, les femmes représentaient 25% de tous les éluEs municipaux [10] En 2009, nous en sommes rendus à 27% de représentation[11].

Depuis quelques années déjà, les citoyenNEs vivent une crise de confiance vis-à-vis la démocratie représentative. Le taux de participation aux élections municipales, provinciales et fédérales ne cesse de diminuer. La représentativité et la légitimité des éluEs sont de plus en plus contestées. C'est particulièrement vrai dans le monde municipal où 60% des éluEs le sont par acclamation. Souvent on reproche aux éluEs de délaisser les intérêts de leurs électrices et électeurs pour défendre ceux d'une élite économique conservatrice et néo-libérale. De plus, la crédibilité de même que l'honnêteté des éluEs sont régulièrement mises en doute suite à des scandales et des allégations de corruption.

Notre analyse et nos recommandations

Nous sommes d'avis que des réformes importantes s'imposent afin d'accroître la participation des femmes à la vie démocratique et que cette participation, en apportant du sang neuf donnerait une nouvelle vigueur, dont elle a bien besoin, à la démocratie représentative.

Pour une réforme du mode de scrutin

Nous attendons toujours une réforme du mode de scrutin qu'un grand nombre de groupes de femmes, de groupes de la société civile et d'individuEs réclament depuis plusieurs années. Une telle réforme ne réglerait pas tous les problèmes liés à la sous-représentation des femmes mais elle pourrait grandement y contribuer dans la mesure où elle serait accompagnée de mesures incitatives et

[9] Site Internet de l'Assemblée nationale consulté le 13 janvier 2011
[10] Statistiques sur la présence des femmes dans les lieux décisionnels et consultatifs régionaux, Conseil du statut de la femme, Janvier 2007
[11] Ministère des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Résultats préliminaires des élections municipales de novembre 2009

coercitives pour atteindre la parité de représentation des femmes et des hommes à l'Assemblée nationale.

Nous recommandons :

- ✓ Que soit maintenue la parité au sein du Conseil des ministres
- ✓ Que le gouvernement entreprenne une véritable réforme du mode de scrutin qui favorisera l'émergence d'un pluralisme politique et l'équité de représentation des femmes et des hommes de même que d'autres groupes sociaux discriminés sur la scène politique
- ✓ Que le ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques fasse en sorte que la Réforme de la Loi électorale, qui sera adoptée :
  - instaure un ensemble de mesures incitatives favorisant l'accès égalitaire des femmes au pouvoir politique
  - instaure des mesures coercitives obligeant notamment les partis politiques à se doter d'une liste nationale comportant un nombre égal de femmes et d'hommes inscrits en alternance en commençant par une femme

Pour une réforme du mode électoral municipal

Dans le monde municipal, la croissance du nombre d'élues est si lente que si la tendance se maintient, c'est en 2057 que les femmes obtiendraient la parité de représentation dans les conseils municipaux du Québec c'est-à-dire dans 48 ans. Nous n'avons pas les moyens de nous priver aussi longtemps de la contribution des femmes à la vie démocratique municipale.

Nous recommandons :

- ✓ Que le Directeur général des élections, en collaboration avec le ministère des Affaire municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire et les membres de la Table des partenaires Femmes et politique municipale, mette de l'avant une stratégie incluant des mesures incitatives et coercitives afin d'atteindre la parité dans les conseils municipaux d'ici 10 ans.

Le programme À égalité pour décider

Notre bilan

Le programme a été évalué en avril 2007 par le SCF.[12] Les principaux constats de cette évaluation sont :

- La pertinence de l'objectif du programme soit de favoriser la participation des femmes dans les instances décisionnelles, ne fait aucun doute pour les organismes sondés. Ces derniers attribuent une note moyenne de 5 sur 5 pour le degré de pertinence de l'objectif visé.

[12] *Évaluation du programme À égalité pour décider* : rapport des groupes de discussion et d'enquête téléphonique, août 2007, par SOM – recherches et sondages.

- Les autres points forts du programme mentionnés par les organismes sont sa souplesse, sa facilité à y adhérer et le fait de pouvoir présenter des projets pluriannuels.
- Au chapitre des points faibles, on déplore principalement le manque de financement. Tous ont mentionné que l'enveloppe budgétaire annuelle disponible de 1 million de dollars est insuffisante

Le programme est maintenant ouvert à tous les organismes à but non lucratif. On a aussi facilité l'accès au programme pour les femmes des communautés autochtones. Tout cela avec un budget qui est le même depuis dix ans soit un million par année pour l'ensemble du Québec.

Notre analyse et nos recommandations

Le programme a permis la mise sur pied d'une foule de projets visant la participation des femmes aux divers lieux de pouvoir. Au cours des cinq dernières années, la majorité des activités ont été consacrées à l'augmentation des candidatures féminines aux élections municipales. On a pu mesurer une augmentation, légère mais réelle, du nombre de femmes élues en politique municipale. Cette concentration des activités des promotrices de projet vise probablement à éviter l'éparpillement des actions en vue d'utiliser le plus efficacement possible les maigres ressources attribuées au programme.

En effet, nous ne pouvons qu'être d'accord avec le fait que le programme est largement sous-financé. Ce sous-financement ne permet pas d'assurer la pérennité des actions entreprises dans un domaine où le travail terrain, minutieux et de longue haleine est absolument nécessaire et constitue la clé du succès. Le mode de financement par projet qui est l'apanage de ce programme est aussi un obstacle majeur au caractère durable des activités amorcées, qui portent fruit mais qui doivent être abandonnées faute de financement récurrent. Ce mode de financement oblige également les groupes à continuellement inventer de nouvelles activités pour obtenir du financement, l'originalité et la nouveauté étant des critères de sélection pour les projets proposés.

Nous recommandons :

- ✓ Que le financement pour mettre en place des activités favorisant la participation des femmes et l'augmentation de leur nombre dans les postes de décision dans les instances locales et régionales, soit attribué de façon récurrente aux organismes dont c'est le mandat ou la préoccupation. Les Tables régionales de groupes de femmes et les organismes nationaux qui travaillent pour une plus grande participation des femmes doivent faire partie des organismes ciblés pour être financés.
- ✓ Que l'on s'assure que toutes les régions du Québec soient financées pour leurs activités liées aux objectifs du programme.

La Table des partenaires Femmes et politique municipale

Notre bilan

La Table des partenaires Femmes et politique municipale, coordonnée par le MAMROT, a mené diverses activités depuis 2007 en vue d'augmenter les candidatures féminines aux élections municipales.

Depuis 2007, les principales réalisations de la Table sont :

- La création d'une section Femmes et politique municipale sur le site Internet du MAMROT.
- Des efforts des divers partenaires pour médiatiser la présence des femmes et des jeunes en politique municipale et les inciter à devenir candidates et candidats aux élections municipales.
- La compilation à chaque élection municipale de données ventilées selon les sexes.
- Une tournée conjointe de conférences, par l'UMQ et le SCF, dans les régions du Québec, pour inciter les femmes à se présenter en politique municipale.
- L'édition, par le DGE, d'un formulaire de candidature épicène pour les futures candidates et candidats aux élections municipales.
- La tenue, en juin 2009 et en novembre 2010 de rencontres nationales des représentantes des groupes régionaux de femmes et des répondantes régionales œuvrant en région en vue d'augmenter les candidatures féminines aux élections municipales de 2009. Ces rencontres ont permis de constater à quel point, sur le terrain, les groupes de femmes sont particulièrement actifs.

Notre analyse et nos recommandations

Cette table possède un potentiel d'action intéressant du fait qu'on y retrouve des partenaires gouvernementaux tels le MAMROT, le MCCCF-SCF, le CSF, la DGE, du monde municipal tels l'union des municipalité du Québec (UMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et des groupes autonomes de femmes tels le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec, le Groupe Femmes Politique et Démocratie, Femmes et politique municipale en Estrie, le Réseau des élues de la Montérégie et le Conseil des Montréalaises. Par contre, le caractère très politique de ce dossier fait que les travaux de la Table sont souvent ralentis ou réduits parce que l'un ou l'autre des partenaires ne veulent pas ou ne peuvent pas prendre position ou agir sur une question. Malgré les limites de cette collaboration, nous croyons qu'il est pertinent de reconduire le mandat de la table.

Nous recommandons :

- ✓ Que le mandat de la Table des partenaires Femme et politique municipale soit reconduit
- ✓ Que le MAMROT poursuive l'organisation des rencontres nationales des actrices régionales pour échanger sur les meilleures pratiques, s'outiller et faciliter le réseautage en vue d'actions concertées.
- ✓ Que le MAMROT, la FQM et l'UMQ développe un programme de soutien financier aux réseaux d'élues municipales.
- ✓ Que le MAMROT augmente sa participation financière au soutien aux projets régionaux en vue de l'augmentation de candidatures féminines aux élections municipales.

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance locale et régionale et dans les sociétés d'état

La parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des organismes publics.

Notre bilan

Le gouvernement du Québec s'est engagé en 2006 à édicter « des règles publiques visant à assurer une représentativité des différentes composantes de la société québécoise au sein des conseils d'administration des sociétés d'État » et à s'assurer que « d'ici cinq ans, les conseils d'administration des sociétés d'État soient constitués à parts égales d'hommes et de femmes ». [13] Alors qu'en 2006, 27,5% de femmes siégeaient dans les conseils d'administration des 24 sociétés et organismes visés, en 2010 ce pourcentage atteignait 45,1%.[14]

Notre analyse et nos recommandations

Les statistiques fournies par le gouvernement pour procéder à l'évaluation de l'atteinte de cet objectif tiennent compte de l'ensemble des sociétés d'État plutôt que de chacune d'entre elles. Une telle évaluation, bien qu'intéressante, ne permet pas de cibler les secteurs ou sociétés qui ne respectent pas les normes fixées par le règles publiques. Cette analyse devrait à notre avis donner l'heure juste en dévoilant les résultats pour chacune des sociétés d'État visées. Nous devons constater aussi que l'obligation légale d'atteindre la parité permet très rapidement d'obtenir des résultats probants. Cette obligation légale devrait être étendue à d'autres instances et lieux de pouvoir.

Nous recommandons ;

- ✓ Que soit maintenu et respecté l'échéancier gouvernemental concernant la représentation paritaire au sein des conseils d'administration des sociétés d'État.
- ✓ Que l'on applique cette politique aux diverses instances de développement local et régional.

Les politiques d''égalité pour les femmes dans les CRÉ

Notre bilan

Huit conférences régionales des élus ont adopté un politique d'égalité ou de parité. La plupart des CRÉ ont inclu le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans leur plan d'action quinquennal.

[13] *Moderniser la gouvernance des sociétés d'État*, Énoncé de politique, Gouvernement du Québec, Chap. 2, p. 17
[14] Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, *Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010*

Notre analyse et nos recommandations

Nous croyons qu'il faut souligner cet effort de certaines CRÉ. Par contre, dans la majorité des cas, cet énoncé a peu d'effets réels sur les décisions de ces CRÉ. Par exemple, à notre connaissance cet énoncé ou cette politique intervient très peu comme critère dans le choix d'un projet ou d'une action à développer. Nous tenons à rappeler que les CRÉ ont adopté des principes de développement durable. Faut-il rappeler que l'un des 27 principes du développement durable est la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes.[15] Nous sommes d'avis qu'il faut continuer à favoriser l'adoption de telles politiques par toutes les CRÉ du Québec mais que ces dernières soient conçues en fonction d'avoir davantage d'impact sur les décisions concernant le développement socioéconomique des régions.

Nous recommandons :

- ✓ Que toutes les CRÉ se dotent d'une politique d'égalité et d'un plan d'action afin d'actualiser cette politique dans des actions concrètes.
- ✓ Que l'on mette en place des indicateurs de résultats significatifs à cet effet.

<u>Les ententes en matière d'égalité dans les régions</u>

Notre bilan

Vingt CRÉ ont conclu des ententes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. La CRÉ de Laval a, pour sa part, inclu un volet égalité dans un vaste projet de Stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI).

Trois millions ont été investis sur trois ans par le MCCCF à cet effet et ont généré environ neuf millions d'investissement dans des projets visant l'amélioration des conditions de vie des femmes des régions. Ces projets ont visé principalement : l'égalité économique des femmes (diversification des choix de carrière, accès des femmes aux métiers traditionnellement masculins, entrepreneuriat au féminin, qualification de la main-d'œuvre féminine), la lutte à la violence faite aux femmes, l'hypersexualisation, l'implantation de l'ADS, l'adaptation des soins de santé aux besoins spécifiques des femmes et la participation des femmes aux instances décisionnelles.

Notre analyse et nos recommandations

Voici une avancée majeure réclamée depuis des années par les femmes œuvrant en région et se préoccupant de la contribution des femmes au développement des régions de même que des retombées de ce développement sur les conditions de vie des femmes.

[15] *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* issue de la Conférence des nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro au Brésil du 3 au 14 juin 1992, **http://www.un.prg/french/events/rio92/rio-fp.htm**

Les ententes sont des outils intéressants, car elles permettent la souplesse dont chacune des régions ont besoin. Cependant, les relations avec les CRÉ sont ardues et parfois même inexistantes dans certaines régions. Les rapports entre les Tables régionales de groupes de femmes et les CRÉ ne sont pas toujours évidents étant donné les moyens et les pouvoirs dont disposent les CRÉ et le peu de moyens financiers et le seul pouvoir d'influence dont disposent les groupes de femmes. En ce sens, il faudrait s'assurer que les Tables régionales ou les groupes de femmes dont c'est le mandat, qui ne reçoivent pas ou peu l'appui de leur CRÉ, puissent tout de même travailler à l'égalité des sexes dans leur région et à l'augmentation des femmes dans les instances décisionnelles dans le contexte d'ententes en matière d'égalité. Récemment, dans le cadre du *Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014*, le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire annonçait aux conférences régionales des élus le maintien du Fonds de développement régional au niveau des budgets alloués en 2009-2010. Notons que cette annonce pourrait nuire à la reconduction d'ententes en matière d'égalité pour les femmes, les CRÉ pouvant refuser d'investir dans ces ententes en le justifiant par cette décision gouvernementale.

Nous recommandons :

- ✓ Que l'on favorise la signature d'ententes quinquennales permettant d'atteindre l'égalité pour les femmes en région et que l'on augmente les budgets qui y sont consacrés.
- ✓ Que l'on associe étroitement les femmes au développement de leur région, notamment dans la négociation et la conclusion d'ententes avec les CRÉ ou avec toutes autres organisations qui adhèrent à cet objectif dont les Tables régionales de concertation de groupes de femmes
- ✓ Que l'on appuie financièrement les groupes de femmes impliqués dans ces démarches, notamment les Tables régionales de concertation des groupes de femmes.
- ✓ Que l'on allège les processus administratifs visant la conclusion de ces ententes de même que la reddition de comptes qui y est rattachée.

<u>Les portraits régionaux</u>

Notre bilan

Le Conseil du statut de la femme a produit ces portraits. Les portraits des conditions de vie des femmes de l'ensemble du Québec et dans chacune des régions sont des outils essentiels pour l'analyse et la mise en œuvre d'actions.

Notre analyse et nos recommandations

Le CSF fait un travail essentiel en région pour informer et apporter des connaissances et une analyse pertinente des enjeux qui nous touchent. Ces portraits régionaux en sont un exemple concret. La disparition des antennes régionales du CSF nous inquiète et nous laisse croire que la connaissance terrain des régions en sera amoindrie et par conséquent, que ce sera aussi le cas pour le contenu et la

pertinence de l'analyse des enjeux et des recommandations liées à l'atteinte de l'égalité pour les femmes dan chaque région du Québec.

Nous recommandons :

- ✓ Que l'on soutienne le rôle du Conseil du statut de la femme en région afin qu'il demeure actif et qu'il réalise son mandat conseil auprès des instances gouvernementales régionales.
- ✓ Que les données régionales soient rigoureusement actualisées aux cinq ans et qu'elles soient facilement accessibles

PARTIE 3 LES INSTRUMENTS DE LA GOUVERNANCE

LES STRUCTURES ORGANISATIONNELLES

Le ministère des Aînés, de la Famille et de la Condition féminine devenu le Ministère des la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Bilan et analyse

Le Ministère de la Condition féminine est clairement un ministère de deuxième ordre. La Condition féminine est rattachée à un ministère dont la mission première n'est pas la condition féminine ce qui relègue cette préoccupation au second plan. De plus, les changements fréquents de ministère d'attache pour la condition féminine créent un état de désorganisation et de nécessaire adaptation à diverses cultures organisationnelles qui réduisent la capacité de travail des ressources affectées à la condition féminine. Ces changements nuisent également au suivi et à la pérennité des actions entreprises. Finalement, cette instabilité du ministère le rend moins crédible auprès des autres ministères pour remplir sa mission de rendre transversale l'atteinte de l'égalité.

Nous recommandons :

- ✓ La création d'un ministère du droit des femmes à l'égalité, ministère qui disposerait de son propre budget.

Le Secrétariat à la condition féminine

Bilan et analyse

Cette structure doit rester en place pour soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, à titre de structure administrative qui œuvre à l'interne.

Nous recommandons :

- ✓ Que le SCF et ses unités régionales en égalité demeurent en place et continuent à jouer le rôle qui leur est dévolu.

Le réseau des responsables en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les ministères et organismes gouvernementaux

Bilan et analyse

À notre connaissance, ce réseau a été actif au plan national. Des échanges ont eu lieu avec le MCCCF-SCF afin de veiller à l'avancement du plan d'action.

Il existe également des répondantes régionales dans les principaux ministères tels le MSSS, le MELS et le MAMROT. Ces dernières sont souvent peu informées du développement des dossiers et ont peu d'occasion de se rencontrer. Ces répondantes changent régulièrement et la condition féminine s'ajoute à une liste de dossiers dont elles sont responsables. Au MSSS par exemple, il a été impossible d'obtenir la liste de ces répondantes régionales de même que celle des répondants à la condition masculine.

Nous recommandons :

- ✓ Que le réseau des responsables en matière d'égalité soit maintenu.
- ✓ Que des répondantes régionales soient nommées dans les ministères concernés et que la liste de ces responsables soit disponible et diffusée

Le Conseil du statut de la femme

Bilan et analyse

On a assisté au cours des dix dernières années au démantèlement graduel du Conseil du statut de la femme. Le budget du CSF n'a pas augmenté depuis 1996. Le nombre d'employées est passé de 63 à 49 depuis 1994, diminution à laquelle a fortement contribué l'application de la politique d'attrition du gouvernement du Québec à l'effet de ne remplacer qu'un départ à la retraite sur deux. *La Gazette des femmes* a cessé de paraître en format papier et n'est disponible dorénavant que sur le WEB.

L'offre régionale du CSF a été réaménagée et désormais sera basée sur quatre bureaux régionaux : **Rouyn-Noranda** pour les régions de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec) **Saguenay** pour les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent. **Montréal** pour les régions de Montréal, de Laval, des Laurentides, de Lanaudière et de la Montérégie; **Québec** : pour les régions de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches, du Centre-du-Québec, de la Mauricie et de l'Estrie.

Cette situation a entraîné une perte d'efficacité pour le CSF dont les effectifs n'ont pas été renouvelés. De plus, la CSF a diminué considérablement son rôle en région. La répondante régionale du CSF faisait un travail essentiel en région : une présence marquante dans les instances régionales et auprès des groupes de femmes pour informer et apporter des connaissances et une analyse pertinente des enjeux qui nous touchent. Le sous-financement du CSF ne permet plus aux répondantes de remplir pleinement leur rôle alors qu'on prévoit qu'elles devront sous peu couvrir à quatre les 17 régions administratives du Québec.

Nous recommandons :

- ✓ Que le Conseil du statut de la femme reste également en place avec ses mandats de veiller à la promotion et à la défense du statut des droits des Québécoises et d'informer la population en général.

- ✓ Que le financement accordé au CSF lui permette de rétablir une ressource dédiée à chaque région ayant comme mandat de participer aux instances régionales, de sensibiliser de façon continue à l'importance de l'égalité avec des recherches et des statistiques à l'appui, et de conseiller les partenaires régionaux.

LES APPROCHES

Spécifique

Bilan et analyse

L'approche spécifique prévoit la mise en place de programmes et de mesures d'accès à l'égalité pour les femmes. Cette approche est fondamentale, nécessaire, non discriminatoire et sa pertinence n'est plus à démontrer.[16]

Nous recommandons :

- ✓ Que non seulement le gouvernement poursuive ses actions selon l'approche spécifique, mais qu'il les améliore et les intensifie.

Transversale

Bilan et analyse

L'approche transversale**,** qui est complémentaire à l'approche spécifique, vise à ce que les lois, politiques, programmes et services publics dans leur ensemble, et particulièrement ceux qui soulèvent les enjeux les plus importants, aillent dans le sens de l'égalité entre les femmes et les hommes ou n'y contreviennent pas. L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est utilisée pour prévenir les inégalités dans l'élaboration des politiques et des programmes mis en place par l'État.

Les récentes politiques gouvernementales visant la privatisation et la tarification des services sociaux et de santé et de même que les politiques fiscales ne favorisant pas la redistribution équitable de la richesse vont à l'encontre de cette approche et nuisent à l'atteinte de l'égalité pour les femmes.

Nous recommandons :

- ✓ Que l'ensemble des politiques gouvernementales soient analysées en fonction de leur impact sur les femmes et que celles qui nuisent à l'atteinte de l'égalité soient modifiées
- ✓ Que cette approche soit systématisée non seulement dans l'appareil d'État, mais également dans les instances régionales et locales, et que les ressources nécessaires soient accordées pour la recherche et la mise en application

[16] *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, Article 4

Sociétale

Bilan et analyse

Le concept d'égalité peut être utilisé pour symétriser les conditions de vie des femmes et des hommes et par le fait même pour nier la discrimination systémique envers les femmes. Nous avons pu observer cette dérive dans l'application de l'analyse différenciée selon les sexes (taux de suicide chez les hommes, taux de décrochage scolaire chez les garçons). Nous l'avons aussi observée dans l'application de l'approche sociétale (financement de projets pour permettre l'embauche d'homme dans des métiers traditionnellement féminin telles les professions d'infirmière et d'éducatrice en garderie).

Nous recommandons :

- ✓ Que le principe sur lequel repose l'approche sociétale soit clairement celui de la lutte à la discrimination systémique qui s'exerce envers les femmes
- ✓ Que le gouvernement reconnaisse que les organisations travaillent déjà selon l'approche sociétale, à l'intérieur de leurs partenariats locaux, régionaux et nationaux, et qu'il est primordial que cette approche sociétale s'appuie sur les deux autres approches proposées dans le plan d'action.

L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES (ADS)

L'implantation de l'ADS au sein de l'appareil gouvernemental

Bilan et analyse

L'ADS est encore peu connue et peu utilisée dans l'appareil gouvernemental. La formation développée est encore plus théorique que pratique et la mise en place de mesures ADS est souvent perçue comme un surcroît de travail et une dépense supplémentaire dans un contexte de réduction budgétaire et de rareté de personnel.

De manière générale, il est nécessaire de prévoir de l'accompagnement pour les personnes responsables de l'ADS dans l'organisme afin de permettre son application. De plus, il faut une analyse féministe pour appliquer correctement l'ADS. Il faut donc l'expertise féministe dans l'accompagnement de l'application de l'ADS. Si ces conditions ne sont pas remplies, on risque d'assister à un détournement de sens de cette analyse, à une tendance à nier la discrimination systémique envers les femmes et à la symétrisation des conditions de vie des femmes et des hommes.

Finalement notons que l'analyse différenciée selon les sexes pourrait être plus pointue dans ce sens qu'elle distingue les situations et les vécus différents des femmes selon les diverses formes d'oppressions auxquelles elles font face.

Nous recommandons :

- ✓ Que le gouvernement accorde les ressources nécessaires pour l'application de l'ADS dans le cadre du deuxième plan d'action.
- ✓ Que l'on poursuive les activités de promotion, de sensibilisation et de formation à l'ADS en vue de son implantation au sein de l'appareil gouvernemental, dans les régions et dans les grandes villes, et qu'on assure l'accompagnement du personnel une fois celui-ci formé.
- ✓ Que des données ventilées selon les sexes soient disponibles
- ✓ Que les données disponibles tiennent compte de la réalité de toutes les femmes pour permettre l'analyse de l'interaction des diverses formes d'oppression vécues par les femmes.
- ✓ Que l'on contribue financièrement à la réalisation de projets locaux et régionaux afin de soutenir les organisations dans l'application de l'ADS à leurs dossiers.
- ✓ Lors de l'analyse différenciée de l'ensemble des programmes, mesures et politiques gouvernementales, que l'on porte une attention particulière à l'attribution de budgets en fonction de leurs égales retombées sur les femmes et sur les hommes.

LES PARTENAIRES ENGAGÉS POUR L'ÉGALITÉ

Une mobilisation de la société et des partenaires pour faire des gestes en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Soulignons à et effet l'accord de collaboration intervenu entre le Secrétariat à la condition féminine d'une part et les Tables régionales de groupes de femmes et leur Réseau d'autre part. Un appui financier du MCCCF a permis le développement accru de partenariats en région en faveur de l'égalité pour les femmes.

Bilan et analyse

Une amélioration dans la mobilisation des partenaires, suite à l'accord de collaboration, et des actions diversifiées issues de cet accord ont été notées. Les Journées régionales *Égalité* ont suscité l'intérêt de nouveaux groupes et de partenaires potentiels. Plus de 60 personnes en moyenne ont participé à ces rencontres dans chaque région du Québec.

On constate une fois de plus que le financement lié à tout ce travail de concertation et de partenariat accompli par les groupes de femmes est très largement déficient.

Le travail en partenariat a fait apparaître certains irritants. Des partenaires hésitent parfois à s'impliquer dans des projets en soutenant que l'égalité est atteinte. Fréquemment, des partenaires mettent l'égalité pour le jeunes, les aînés, les femmes, les personnes handicapées, les personnes issues des communautés culturelles sur un même pied bien que l'on soit une femme toute sa vie indépendamment de l'âge, de l'origine ethnique ou des limitations fonctionnelles et que les femmes représentent plus de 50% de la population. Des partenaires veulent parfois mettre de l'avant des mesures et actions s'adressant aux hommes alors que la politique gouvernementale existe pour contrer la discrimination systémique envers les femmes. On a pu aussi observer une certaine tendance

des partenaires à mettre sur le compte de leur organisation des actions réalisées en totalité ou grande partie par des groupes de femmes, le justifiant parce qu'ils ont contribué financièrement à la réalisation de ces actions.

Nous recommandons :

- ✓ Que l'accord de collaboration en développement de partenariat en région, conclu entre le SCF d'une part et les tables régionales de groupes de femmes et leur Réseau d'autre part, soit maintenu et que son budget soit augmenté.
- ✓ Qu'un accord de collaboration intervienne entre le MSSS et les Tables régionales de groupes de femmes et leur Réseau en vue de la prise en compte de la réalité et des besoins des femmes en santé et bien-être des femmes dans chaque région du Québec
- ✓ Qu'un accord de collaboration intervienne entre le MESS et les Tables régionales de groupes de femmes et leur Réseau en vue de la prise en compte de la réalité et des besoins des femmes dans les actions liées au deuxième plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

PARTIE 4 LA RÉGIONALISATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ POUR LES FEMMES

On aura compris que cette section intéresse particulièrement les Tables régionales et leur Réseau. Nous apportons ici notre contribution en vous indiquant quels sont, selon nous, les principes qui devraient guider l'action gouvernementale en matière de régionalisation de son action. De plus, nous vous proposons une vision féministe du développement des régions.

PRINCIPES POUVANT GUIDER L'ACTION GOUVERNEMENTALE DANS LA RÉGIONALISATION DE LA POLITIQUE

Être à l'écoute des régions Pour que l'action gouvernementale soit pertinente, il est essentiel qu'elle soit basée sur une connaissance fine des régions. Cette connaissance, ce sont les femmes et les hommes qui vivent dans la région qui la possède. Il est donc nécessaire d'être à l'écoute de ces personnes. Cette commission a décidé de ne pas entendre les régions. Nous croyons qu'elle se prive ainsi d'une richesse de connaissance et d'analyse qui lui aurait permis de raffiner son action en ce qui a trait à la régionalisation de l'action gouvernementale. Un regroupement comme le nôtre vous transmettra les points de vue communs développés par l'ensemble des régions mais ne pourra pas intervenir de façon aussi pertinente que les porte-parole d'une région donnée. Ce sont les régions qui peuvent et qui doivent parler pour elles-mêmes.

Des balises nationales claires mais souples Depuis les premiers efforts de concertation des Tables régionales de groupes de femmes au tournant des années 2000, jusqu'à aujourd'hui, notre regroupement a toujours travaillé dans cet esprit. Nous savons que pour régionaliser une action, une pratique, une mesure, un programme, il faut une directive claire en provenance d'une direction nationale. C'est ce que nous appelons une balise nationale claire. En même temps, il est nécessaire que cette directive puisse être adaptée à la réalité et aux besoins spécifiques de chacune des régions. C'est ce que nous appelons des balises souples. Notons que, plus les balises nationales seront issues de réelles consultations avec les régions, mieux elles seront reçues. À titre d'illustration, une de nos recommandations propose une politique gouvernementale en santé des femmes (une balise nationale claire) accompagnée d'un plan d'action national (une autre balise nationale claire) et de plans d'actions régionaux (où pourrait se vivre la souplesse dont nous parlions plus haut).

Des mécanismes pour assurer l'équité interrégionale L'action gouvernementale doit permettre à chaque région de développer son plein potentiel et doit s'assurer que chaque région ait accès aux ressources nécessaires pour le faire.

La consolidation des structures et organismes œuvrant pour l'égalité en région Les Tables régionales et leur Réseau ont très mal réagi à la restructuration du Conseil du statut de la femme qui, à toute fin pratique, n'interviendra plus en région. Ce choix va à l'encontre de l'objectif de régionaliser l'action gouvernementale en matière d'égalité pour les femmes. On ne peut atteindre cet objectif sans consolider les organismes qui peuvent la soutenir régionalement. Ces organismes actuellement sont, au plan gouvernemental, le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine par le biais de ses unités régionales. Au plan des groupes autonomes de femmes, ces organismes sont les Tables régionales de groupes de femmes et leurs membres.

Des actions concertées, des effets combinés Le dernier plan d'action a permis de développer en région une synergie en lien avec l'égalité pour les femmes. Ainsi, **l'effet combiné** du **développement de partenariat en région** par les tables régionales et de l'action du MCCCF-SCF afin **d'inciter** les instances régionales et plus spécifiquement les CRÉ à s'impliquer dans des **ententes spécifiques** en égalité **soutenues financièrement,** a contribué à accroître la responsabilité des partenaires locaux et régionaux en matière d'égalité. Cette action combinée a permis la signature de 21 ententes en matière d'égalité alors qu'il n'y en avait que deux en vigueur avant la mise en place de toutes ces mesures.

UNE VISION FÉMINISTE DU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

Les Tables régionales de groupes de femmes et leur Réseau ont développé cinq principes qui constituent leur vision féministe du développement des régions. Il nous fait plaisir de les partager avec les membres de la commission, en souhaitant que des éléments de cette vision soient repris dans le deuxième plan d'action de la politique *gouvernementale Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.

Le développement doit être **égalitaire** donc doit assurer un accès égal pour les femmes et pour les hommes aux services, aux ressources et aux sphères de décision. Ceci implique l'adoption de politiques d'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que les mécanismes afférents dans les diverses instances de développement local et régional et l'inclusion dans les plans d'action de ces instances d'objectifs précis visant l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Le développement doit être **équitable** donc inclure les gens qui vivent des difficultés d'intégration sociale basées sur leur sexe, leur origine ethnique, leur milieu social, leur âge, leur statut familial, leur orientation sexuelle ou leurs limitations fonctionnelles. Ceci implique l'inclusion dans les plans d'action des diverses instances régionales et locales d'objectifs liés à l'équité pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion et des mesures facilitant l'accès à la formation qualifiante, au transport collectif, à des services de garde et à du logement abordable

Le développement doit être **solidaire** donc laisser place, en plus de l'économie privée et publique, à d'autres formes d'économies : sociale, coopérative et domestique. Ceci implique la reconnaissance et le financement des entreprises d'économie sociale et des coopératives de même qu'un appui financier aux personnes qui apportent un soutien à leur famille.

Le développement doit être **démocratique** donc reposer sur des personnes élues au suffrage universel et à l'écoute des citoyennes et citoyens grâce à des mécanismes de concertation et de consultation où peuvent s'exprimer toutes les catégories de personnes composant la collectivité. Ceci implique de favoriser l'élection d'un plus grand nombre de femmes et de personnes en provenance de divers secteurs de la société et mettre en place des mécanismes de concertation et de consultation permettant aux personnes élues de travailler en étroite collaboration avec les citoyennes et les citoyens.

Le développement doit être **éthique** donc faire preuve de transparence dans la gestion, de respect des règles de bonne gouvernance et du concept de développement durable. Ceci implique l'adoption et l'application de règles d'éthique et de saine gestion tenant compte de l'intérêt de la communauté, du respect des personnes habitant le territoire et d'un souci de préserver l'environnement.

CONCLUSION

Nous tenons à préciser que les actions que nous avons identifiées comme des éléments positifs du premier plan d'action, devraient toutes être reconduites pour les prochaines années avec un financement adéquat. De plus nous réitérons que les mesures contenues dans le prochain plan d'action devront s'inscrire dans une vision globale du développement de la société québécoise. Si d'une part le gouvernement québécois élabore une politique et un plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes et que d'autre part il met de l'avant des politiques qui nuisent aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, il agit contre l'égalité pour les femmes et annihile ses efforts.

Finalement, nous insistons sur le financement du plan d'action : si le plan d'action n'a pas les moyens financiers de ses ambitions, il restera lettre morte. Le premier plan d'action a pu permettre d'obtenir certains gains parce qu'il était accompagné d'un budget minimal en appui aux actions. Un financement largement bonifié du plan d'action et un soutien financier accru aux groupes de femmes notamment les groupes en défense des droits, les groupes œuvrant en employabilité et en entrepreneuriat féminin et ceux travaillant pour une présence accrue des femmes en politique, sont essentiels pour la mise en œuvre d'un deuxième plan d'action en matière d'égalité pour les femmes.

ANNEXE 1

Réseau des Tables Régionales de Groupes de Femmes du Québec

NOS PRINCIPALES RÉALISATIONS

SÉMINAIRES ET COLLOQUES NATIONAUX

- **Journée harmonie** : rencontre entre les tables régionales de groupes de femmes et des représentantes de tous les groupes et regroupements nationaux de femmes, 2004
- **Séminaire** Pour une vision féministe du développement des régions, 2006
- **Séminaire** À votre santé mesdames Penser globalement, agir localement pour la santé des femmes, 2007
- **Journées régionales Égalité** Coordination, en partenariat avec le Secrétariat à la condition féminine, des Journées régionales Égalité tenue dans les 17 régions administratives du Québec en 2009-2010
- **Rencontres élargies de la Table des partenaires Femmes et politique municipale** Contribution importante à l'organisation des rencontres nationales tenue en juin 2009 et novembre 2010 en partenariat avec le MAMROT

RECHERCHE ET PUBLICATIONS

Vie associative

- Quand les tables parlent *Les tables régionales de groupes de femmes : défis et perspectives* automne 1999

Condition féminine

- Document d'appropriation Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait (fév. 2007)
- Mémoire Les impacts des coupures à Condition féminine Canada (nov. 2006)
- Mémoire L'égalité des droits des femmes se doit d'être nommée (déc. 2007)

Santé des femmes

- Nous sommes le cœur et les bras du système de santé, Agissons ensemble pour qu'il nous ressemble (Affiche 2007)
- La présence des femmes dans le domaine de la santé et des services sociaux : Transformons cet apport qui compte en force pour l'action (septembre 2007)
- Pistes de réflexion pour faciliter un diagnostic du système des services sociaux et de santé (Octobre 2007)
- La privatisation du système de santé Une atteinte au droit et à l'égalité des femmes

Développement local et régional

- Pour une vision féministe du développement des régions, 2008
- L'implantation d'une politique d'égalité *Guide à l'intention des partenaires de l'égalité dans les diverses instances régionales*, Février 2009

Femmes et politique

- Participation des femmes dans les lieux de pouvoir, Catalogue des outils et publications (2007)
- L'égalité des droits des femmes se doit d'être au cœur de la réforme, Mémoire présenté dans le cadre de la Consultation générale sur l'avant-projet de loi modifiant la Loi électorale, Décembre 2005
- Recueil des activités organisées par les tables régionales de groupes de femmes du Québec en lien avec les élections municipales 2005, octobre 2005

DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIAT

- Accord de collaboration entre le Réseau des Tables, les tables régionales et le Secrétariat à la condition féminine
- Membre fondateur et actif de la Table des partenaires Femmes et politique municipale

Annexe 2

Réseau des Tables Régionales de Groupes de Femmes du Québec

NOS MEMBRES

Région 01 Bas-Saint-Laurent *Table de concertation des groupes de femmes du Bas-St-Laurent*

Région 02 Saguenay – Lac Saint-Jean *RÉCIF – 02*

Région 03 Capitale-Nationale *Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf, Québec et Charlevoix)*

Région 04 Mauricie *Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie*

Région 05 Estrie *ConcertAction Femmes Estrie*

Région 06 Montréal *Table des groupes de femmes de Montréal*

Région 07 Outaouais *Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)*

Région 08 Abitibi – Témiscamingue *Regroupement de femmes de l'Abitibi- Témiscamingue*

Région 09 Côte-Nord *Regroupement des femmes de la Côte-Nord*

Région 10 Nord-du-Québec Comité condition féminine Baie-James

Région 11 Gaspésie Îles-de-la-Madeleine Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

Région 12 – Chaudière – Appalaches *Réseau des groupes de femmes de Chaudière –Appalaches*

Région 13 Laval *Table de concertation de Laval en condition féminine*

Région 14 Lanaudière *Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière*

Région 15 Laurentides *Réseau des femmes des Laurentides*

Région 16 La Montérégie *Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie*

Région 17 – Centre du Québec *Table de concertation du mouvement des femmes – Centre du Québec*